

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 314

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **Acquisition d'un véhicule d'occasion CITROËN BERLINGO HDI 100 CLUB Suite à vente aux enchères**

\*\*\*\*\*

Le Maire de la Commune de CARCASSONNE,

Vu la délibération du 03 juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 800 000€ HT (sur la durée du marché) ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant les dispositions de l'article R 2122-5 du Code de la commande publique stipulant que : « *L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour l'achat de fournitures ou de services dans des conditions particulièrement avantageuses soit auprès d'un opérateur économique en cessation définitive d'activité soit, sous réserve de l'article L. 2141-3, auprès d'un opérateur économique soumis à l'une des procédures prévues par le livre VI du code de commerce, à l'exception de celles mentionnées au titre Ier du livre VI de ce même code, ou une procédure de même nature prévue par une législation d'un autre Etat.* ».

Considérant les besoins déterminés concernant l'acquisition de véhicules type petit utilitaire pour les Services Techniques (pool technique),

Considérant la vente aux enchères organisée le 04 novembre 2021 par Maître ARNAUNE liquidateur judiciaire, concernant le véhicule CITROËN BERLINGO HDI 100 CLUB,

Considérant l'état du véhicule et l'intérêt représenté pour l'usage des deniers publics,

Vu la décision n°263 du 19 octobre 2021 autorisant la participation à ladite vente aux enchères et donnant mandat de représentation à Monsieur Cédric LECOINTRE,

Vu l'enchère effectuée au nom de la Ville.

Vu la décision du commissaire-priseur d'attribuer ce véhicule à la Ville de Carcassonne pour un montant total de 8 948.00 € TTC comprenant le montant de l'enchère pour 7 900.00€ TTC relative à l'acquisition du véhicule, plus 948.00€ pour les frais de vente et 100.00€ TTC pour le contrôle technique.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits sur les imputations suivantes :

- acquisition du véhicule : 21 2182 020 op 35 406001 du budget principal.
- frais de vente : 011 6228 406001
- contrôle technique : 011 6188 406001

J'ai donc décidé de conclure un marché négocié pour un montant de 8 948.00 € TTC qui seront mandatés sur le compte de S.V.V TOULOUSE ENCHERES AUTOMOBILES

Carcassonne, le 23 NOV. 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211123-decision21314-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2021

Affichage : 23/11/2021

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Le Maire,